

## Une victoire citoyenne

**La mobilisation des élus socialistes de la région de Quimperlé a payé : le groupe Pigeon a enfin renoncé à son projet de carrière d'extraction de granulats à Kerangoarec, à Arzano.**

Malgré l'avis défavorable du commissaire enquêteur, le groupe carrier avait pourtant, dans un premier temps, maintenu sa demande auprès de la Préfecture. Les enjeux financiers paraissaient suffisamment importants, à l'époque, pour passer outre les conclusions de l'enquête publique qui s'est déroulée en octobre et novembre 2011.

Mais devant la très forte opposition du collectif contre la carrière d'Arzano et des élus socialistes du secteur, comme Nicolas Morvan, président de la COCOPAQ, Michaël Quernez, conseiller général de Quimperlé et vice-président du Conseil général, Marie-Isabelle Doussal, conseillère générale et maire d'Arzano, ou Gilbert Le Bris, député, la demande d'exploitation du site a finalement été retirée.

Le groupe Pigeon a tenté une ultime manœuvre pour imposer son projet en réduisant à fois le tonnage et la durée d'exploitation du site. Mais, pour Michaël Quernez, résumant l'état d'esprit de tous les élus de la région de Quimperlé, ce projet était « **impensable et inenvisageable** ».

« **En effet, le pays de Quimperlé s'est donné, au fil des années passées, pour ambition d'accompagner l'attractivité démographique qu'il connaît et de maîtriser son développement économique par des choix ambitieux et exigeants** », a expliqué le vice-président du

Conseil général, en charge de l'économie et de l'insertion, dans un courrier adressé au préfet du Finistère.

Pour les élus du pays de Quimperlé, cette ambition passe par la préservation des espaces et des ressources naturelles du territoire. D'ailleurs, ces objectifs apparaissent comme des priorités du projet d'aménagement et de développement durable du schéma de cohérence territoriale du pays de Quimperlé.

En outre, le trafic de poids lourds qui ne manquerait pas d'engendrer une carrière, ainsi que les répercussions de l'exploitation sur la qualité de l'eau suffisent à motiver l'opposition à ce projet, car l'Ellé est une rivière remarquable qui contribue à l'image de marque du pays de Quimperlé.



Une décision sage

L'annonce du retrait de ce projet, par le groupe Pigeon, constitue une bonne nouvelle pour les associations de défense de l'environnement et les élus de l'est de la Cornouaille.

Michaël Quernez a même estimé qu'il s'agit d'une « **victoire citoyenne** ». Cependant, compte-tenu des enjeux financiers et de la géologie du secteur, il convient de rester vigilant pour l'avenir. 🌱

**CAP  
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 5/07/2012



**Dossier de la semaine**  
*Au service du Finistère*



**Vie de la Fédération**  
*Merci Fanch*



**Interview**  
*Vert le jardin*  
Avec Michel Campion

## Reconquête ?

Alors que la nouvelle majorité était à peine installée, le premier ministre n'ayant pas encore prononcé son discours de politique générale, Jean-François Copé, secrétaire général de l'UMP, à Châteaulin, appelait à la reconquête du pouvoir par la droite.

Sans vouloir donner de conseils à l'UMP, une analyse des résultats électoraux serait la bienvenue avant de vouloir reprendre le pouvoir. En effet, les Français ont voté de manière très cohérente, tant pour la Présidentielle que pour les Législatives.

L'UMP est entrée dans une période de congrès. On peut comprendre que cette formation politique n'a pas encore l'habitude de ce genre de rendez-vous démocratique. Cependant, entrer dans une guerre des chefs en expliquant aux Français que leur vote n'a aucune importance n'est sans doute pas la meilleure méthode. Un peu d'humilité ne serait pas superflue.

## Mauvaise querelle



*Comment les élus UMP au Conseil général vont-ils aborder la nouvelle période qui vient de s'ouvrir avec l'élection de François Hollande à la présidence de la République et l'élection d'une majorité de gauche à l'Assemblée ? De manière constructive ? Ou dans une opposition frontale et systématique ?*

*Il est encore difficile de répondre à cette question. Il semble que Michel Canévet, malgré son soutien à un candidat centriste contre celui de l'UMP à Brest centre, reste le porte-parole du groupe d'opposition.*

*En début de séance, le ton de son intervention fut cordial. Il se félicita même de la présence d'une finistérienne au gouvernement.*

*La séance aurait pu se poursuivre sur le même ton si la droite ne s'était précipitée avec une mauvaise foi évidente sur ce qu'elle a tenté de faire passer pour une affaire. Mais qui n'est en réalité que la gestion classique d'un conflit entre la collectivité et un groupement d'entreprises du BTP.*

*Au cours de la session, Roger Mellouët, vice-président en charge des finances, a fait part à ses collègues de la conclusion de la procédure de conciliation entre le Conseil général et les entreprises chargées de construire le pont de Térénez.*

*Inauguré en avril 2011, cet ouvrage d'art est unique. Les entreprises chargées de le réaliser ont rencontrées quelques difficultés liées aux contraintes techniques. Elles ont présenté au Conseil général une réclamation sollicitant la prise en charge des surcoûts d'un montant de 19,34 millions d'euros.*

*« Le Conseil général a refusé de payer et s'est engagé dans une procédure de conciliation », a expliqué Roger Mellouët. L'autre alternative était d'engager une démarche judiciaire.*

*Mais il aurait alors fallu attendre plusieurs années, avec les frais que cela implique pour obtenir un jugement d'ici plusieurs années. « Nous n'avons pas voulu reporter cette affaire sur les prochains conseillers généraux », a expliqué Pierre Maille.*

*En choisissant la procédure de conciliation, le Conseil général a fait preuve de courage et de lucidité et a préservé les intérêts financiers du Département.*

## Au service du Finistère

**Comme à son habitude, Pierre Maille, dans son discours d'ouverture de la session du 21 juin, a brossé un tour d'horizon de l'actualité finistérienne. Le président du Conseil général a particulièrement insisté sur la situation de l'emploi dans le Département.**



Attentif à l'emploi dans le Finistère

**« Quelques secteurs connaissent des situations plus favorables, je pense au redémarrage de la construction navale à Brest, à la reprise de la Société Lagassé à Douarnenez, au beau plan de charge que vient d'annoncer le chantier Piriou à Concarneau, qu'il n'aurait pu obtenir sans le dragage du port, que le Conseil général a réalisé », a-t-il indiqué.**

Mais l'économie finistérienne est aussi source d'inquiétudes. **« En particulier, les difficultés du groupe Doux se repercutent fortement sur toute la filière avicole et menacent des milliers d'emplois directs ou indirects, abattoirs, éleveurs, aliments de bétails, usines de transformation, transporteurs, port de Brest... »**

En liaison avec les ministres concernés, les services de l'État et le Conseil Régional, le Conseil général suit attentivement l'évolution de ce dossier pour éviter la cessation d'activité et retrouver les conditions du maintien durable de l'activité.

La session du 21 juin a permis de jeter un coup de projecteur sur la politique de contractualisation du Département, vis-à-vis des communautés de communes.

D'une durée de six ans, ces contrats de territoire sont un moyen de contribuer au développement, à la qualité de vie, à la cohésion et à l'attractivité du Finistère.

Le Conseil général est particulièrement attaché à la contractualisation avec les

territoires finistériens, car elle permet une mutualisation des réflexions, des moyens et des actions à l'échelle intercommunale ainsi qu'une convergence plus forte de l'action publique au service des territoires et des Finistériens.

**« Lancée en 2008, cette démarche a déjà permis la signature de 18 contrats pour un montant de 111 millions d'euros, correspondant à environ 400 actions contractualisées »,** a expliqué Chantal Simon-Guillou, vice-présidente du Conseil général.

A l'occasion de cette session, les élus ont voté les contrats de territoire entre le Conseil général, Douarnenez communauté et la communauté de communes du pays de Landivisiau.

Mais ils se sont aussi penchés sur la révision, à mi-parcours, des premiers contrats signés au début de 2009, avec Brest métropole océane et la communauté de communes du Cap Sizun.



Dix-huit contrats déjà signés

Pour Pierre Maille, **« progressivement ces contrats doivent s'élargir à l'ensemble des politiques départementales, s'appuyer sur plus de transversalité, inclure les politiques d'action sociale insuffisamment présentes jusque-là, mieux s'articuler avec les dispositifs de nos partenaires et les autres types de contrats (CUCS, Contrat de Pays proposé par le Conseil Régional, Contrat de Projet État-Région...) ». Nous devons aussi réfléchir sur l'échelle territoriale utile, qui n'est pas la même pour la politique de l'eau (bassin versant), celle des déchets (Nord-Centre-Sud), celle de l'insertion (pays), celle des équipements ou des services à la population (Communauté de communes)... »**



## Merci Fanch

**«A l'occasion du renouvellement de l'Assemblée départementale, j'avais eu l'honneur et le privilège de présider la séance d'installation de notre assemblée en tant que doyen d'âge. Aujourd'hui, c'est avec une vive émotion que je m'exprime devant vous pour vous faire part de mon choix de mettre un terme à mon mandat.»**

C'est en ces termes que François Riou, conseiller général de Châteauneuf-du-Faou a annoncé à ses collègues, le 21 juin, sa décision.

Élu depuis 1982, François Riou a siégé 30 ans au Conseil général. Dans l'opposition, sous les présidences de Louis Orvoën et Charles Miossec (14 ans) jusqu'en 1998, puis dans celle menée par Pierre Maille (16 ans). Henriette Le Brigand, sa suppléante poursuivra le travail qu'il a engagé.

Debout, tous les conseillers généraux ont longuement salué le discours prononcé par l'élu du centre Finistère.



François Riou doyen d'âge, en mars 2011

François Riou a mis délibérément fin à son mandat avec la satisfaction d'avoir accompli son devoir d'élu départemental avec responsabilité, loyauté et honneur.

Au cours de ces derniers mois, «j'ai mené un combat sans relâche pour faire gagner notre président de la République, François Hollande, et notre nouveau député, mon ami Richard Ferrand», a expliqué François Riou. De fait,

François Hollande a recueilli 56,41 % des voix dans le canton de Châteauneuf-du-Faou et Richard Ferrand 56,74 %.

**«Je vous laisse donc être les acteurs de ce changement à venir»,** a indiqué François Riou à ses collègues. **«Sachez que nos concitoyens demeurent très attachés à la proximité de l'action publique, à sa réactivité et à son efficacité. Il faut sans cesse faire preuve de pédagogie, être à l'écoute, pour convaincre, faire comprendre, répondre aux besoins et susciter l'intérêt.»**

A la fin de son intervention, François Riou a remercié sa femme Yvette, «qui a toujours été disponible et présente à mes côtés pendant mon mandat d'élu».

## Interview

## Vert le jardin

Avec Michel Campion

**L'association brestoise «Vert le jardin» viens de terminer la rédaction de la charte des jardins partagés qui sera signée à la rentrée, nous explique Michel Campion, le directeur de l'association.**

**Cap Finistère : Comment est né «Vert le jardin» ?**

**Michel Campion :** Au départ, en 1998, l'idée est venue d'associations d'éducation populaire comme Culture et Liberté qui ont voulu, autour des jardins, combiner les dimensions environnementales et humaines. J'étais à l'époque animateur dans un CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) où j'intervenais auprès d'enfants. J'ai monté le projet et très vite, il a été bien accueilli et soutenu par les collectivités. Depuis l'association a évolué. Elle n'est plus composée d'autres associations mais elle est dirigée par un conseil d'administration de 17 jardiniers.

Aujourd'hui, Vert le jardin emploie plus de dix salariés, permanents, stagiaires ou en service civique. Je reste convaincu que l'environnement doit toujours mettre les hommes au premier plan.

**Cap Finistère : En quoi consiste la charte des jardins partagés ?**

**Michel Campion :** Il existe déjà des règlements dans les jardins qui stipulent par exemple que la consommation d'alcool est interdite. Mais cela ne suffit pas pour créer la dynamique que nous voulons. Notre objectif n'est pas d'avoir les jardins les plus beaux ou les plus productifs mais de créer du lien social entre les jardiniers mais aussi avec les habitants des quartiers. Nous avons organisé des réunions avec des jardiniers pour en débattre et c'est ainsi que nous avons rédigé cette charte. Maintenant, il faut faire partager cette vision.

Nous avons la même ambition avec les composteurs collectifs. Il s'agit là encore de créer du lien entre les gens et de limiter le tonnage de déchets traités par la

collectivité. L'important c'est de sensibiliser les personnes qui vivent autour des 40 aires de compostage. Et, en plus, nous disposons de compost utile pour les jardins.

**Cap Finistère : Quels sont vos projets ?**

**Michel Campion :** Nous allons soutenir des projets dans d'autres villes de Bretagne. Nous sommes reconnus pour notre savoir-faire par les collectivités locales. Nous accompagnons des associations qui partagent le même objectif que nous. Nous voulons également mettre en place un système d'entretien des jardins à destination de personnes qui ne peuvent plus entretenir le leur pour diverses raisons.

Nous avons également un projet dans le domaine du maraîchage pour permettre à des personnes en grande difficulté sociale d'avoir accès à des légumes frais.



# Agenda

**23 septembre**  
Fête de la Rose de la  
8<sup>e</sup> circonscription.

**29 septembre**  
Université de rentrée de  
la Fédération du Finistère  
du Parti Socialiste.

## Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428  
N° 964 - Vendredi 6 juillet 2012  
[www.ps29.org](http://www.ps29.org) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
Tél. 02 98 43 44 39  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

**Abonnement**

**Réabonnement**

Abonnement pour un an : 20 euros  
Abonnement de soutien : à partir  
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :  
Fédération du Finistère  
du Parti Socialiste

# En bref

## Présidents de commissions



Patricia Adam et Jean-Jacques Urvoas ont été élus à la présidence de la commission de la défense et de la commission des lois.

Sur son blog (<http://www.urvoas.org/>) le député de Quimper explique en quoi consiste cette fonction. « *Quand un projet de loi arrive à l'Assemblée, il est obligatoirement déposé devant l'une de nos huit commissions permanentes. C'est en leur sein que va se dérouler l'essentiel du travail législatif. C'est l'un des députés de cette commission qui va être nommé rapporteur et qui va, à ce titre, piloter le processus de discussion. C'est dans la commission que les principaux changements du texte vont intervenir sous forme d'amendements. C'est enfin dans la commission que le ministre auteur du texte sera le plus longuement interrogé sur la pertinence de sa démarche. Mon premier devoir sera donc de veiller au déroulement harmonieux de cette étape. Cela veut dire de permettre au rapporteur de disposer de suffisamment de temps pour qu'il puisse mener toutes les investigations nécessaires, de faire en sorte que l'opposition puisse tout autant prendre sa place dans l'enrichissement du texte, que les échanges, enfin, soient conduits dans le respect des convictions des uns et des autres.* »

Pour autant, Jean-Jacques Urvoas précise qu'il est pleinement engagé dans le soutien à l'action du gouvernement et qu'il ne sera pas « *un député neutre* ».

## Pour le retour de la confiance



Dans une interview accordée le 28 juin au site [acteurspublics.com](http://acteurspublics.com), Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique, annonce les grands chantiers qu'elle va engager dans les semaines qui viennent.

« *Il n'y aura pas deux réformes, mais une grande réforme de l'action publique* », a précisé la ministre. « *L'objectif est de retrouver un État fort et des collectivités fortes avec une décentralisation aboutie au service des citoyens* ». Concernant la réforme territoriale, « *La première étape sera l'abrogation du conseiller territorial* », indique Marylise Lebranchu. « *Ensuite, il faut passer au crible toutes les dispositions de la loi de 2010 sur les collectivités et voir ce qui ne rentre pas dans notre vision des choses. Nous avons engagé une concertation. Nos décisions doivent marquer le retour de la confiance entre l'État et les collectivités. La défiance crée le mépris, nous devons arrêter cette spirale et redonner espoir aux élus locaux et aux fonctionnaires territoriaux. Le texte sur la décentralisation sera donc prêt à l'automne, après les états généraux du Sénat, qui s'achèveront en septembre. Je souhaite que ce projet de loi soit examiné à la fin de l'année.* »

Lire l'interview complète sur [www.ps29.org](http://www.ps29.org)

## Disparition d'Olivier Ferrand



Olivier Ferrand, élu député des Bouches-du-Rhône le 17 juin, est décédé brutalement, le 30 juin.

La France a perdu un militant qui incarnait admirablement la génération du changement arrivée au Palais Bourbon. « *Elle perd un homme pour qui l'engagement public n'était pas séparable du débat d'idées. Intellectuel passionné, il était une des figures de la jeune génération politique qui remuait les idées avec passion et novation, à la tête de la fondation Terra Nova* », a rappelé Martine Aubry.

Olivier Ferrand fut, notamment, l'un des principaux organisateurs des Primaires citoyennes.

# Annonces légales & judiciaires

## AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2012 de la SARL en liquidation **E-GLOO** au capital de 8 000 euros ; Siège : 3, impasse du Glizit - 29840 LANILDUT ; RCS BREST 443 458 468, a décidé la dissolution anticipée à effet rétroactif à la date du 2 janvier 2005 ; Liquidateur amiable : PUJOL David 3, impasse du Glizit - 29840 LANILDUT ; Siège de la liquidation : 3, impasse du Glizit - 29840 LANILDUT. Dépôt au RCS de BREST.

## AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2012 à LANILDUT de la SARL en liquidation **E-GLOO** au capital de 8 000 euros ; Siège : 3, impasse du Glizit - 29840 LANILDUT ; RCS BREST 443 458 468, a approuvé les comptes et prononcé la clôture de la liquidation. Dépôt au RCS de BREST. Le Liquidateur : PUJOL David 3, impasse du Glizit - 29840 LANILDUT.

## SELARL JEAN-MARC BERROU ET PIERRE LE REST

Avocats  
3, rue Kéravel - 29200 BREST  
Tél. 02 98 44 04 16

**KERLEROUX TP**  
Société par Actions Simplifiée  
au capital de 110 677,99 euros  
Siège social : Keroudy - 29290 MILIZAC  
RCS BREST 637 020 785

Aux termes d'une décision en date du 23 mars 2012, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social et l'activité de la société à l'activité de démolition et de remplacer les termes « *entreprise de travaux publics de marchandises* » par « *entreprise de transports publics de marchandises* ».

La société a pour objet social et activité toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'activité de démolition, de désamiantage, de négoce de matériaux de construction, d'entreprise de transports publics de marchandises ainsi que d'entreprise de travaux publics et privés.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

## SELARL JEAN-MARC BERROU ET PIERRE LE REST

Avocats  
3, rue Kéravel - 29200 BREST  
Tél. 02 98 44 04 16

**EOLYS**  
SARL au capital de 20 000 euros  
Siège social : rue Joseph Le Brix  
ZAC de Mescoden - 29260 PLOUDANIEL  
RCS BREST 494 689 425

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mai 2012, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 220 000 euros par l'émission de 22 000 parts sociales nouvelles de 10 euros chacune, émises au pair, libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Il en résulte que le capital social est fixé à la somme de 240 000 euros divisé en 24 000 parts sociales de 10 euros chacune.

Les articles 6 et 7 des statuts de la société ont été modifiés.

Pour avis,  
La Gérance.